



Fiche 06

Document 11

F. DELLICOUR, *Les propos d'un colonial belge (études et portraits)*, Bruxelles, 1955, p. 131.

« De même que dans une société déterminée les individus sont solidaires et ont des devoirs les uns vis-à-vis des autres, de même, en droit naturel, les peuples forment une société internationale dont les membres sont solidaires et doivent s'entraider. L'interdépendance des Etats est une vérité dont l'évidence apparaît chaque jour davantage. Dès lors, un peuple n'a pas le droit de s'isoler et de soustraire au service de la communauté les biens dont il dispose. Les richesses sont inégalement réparties dans le monde. Elles n'en sont pas moins destinées à améliorer le sort de l'humanité tout entière. (...) Tous les peuples n'ont pas accédé en même temps au même degré de civilisation. Il y a une hiérarchie dans les civilisations, selon qu'elles réalisent plus ou moins l'idéal de la perfection humaine. Or il existe une solidarité entre les nations, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Les peuples qui jouissent d'une civilisation supérieure ont le droit et le devoir de faire participer les peuples arriérés, même malgré eux, aux bienfaits de leur civilisation. »



Fernand Dellicour : magistrat au Katanga de 1918 à 1923, il fut ensuite professeur d'université en Belgique.

Civilisation : du latin *civis*, citoyen. Le terme apparaît au 18^e siècle. Deux acceptions sont possibles : la première est ethnographique et désigne un ensemble de traits caractéristiques de l'état d'évolution d'une société donnée sur les plans technique, intellectuel, politique et moral. La seconde, inspirée de la vision hiérarchisée et évolutionniste du 19^e siècle, comporte un jugement de valeur et échelonne la civilisation en degrés bâtis sur une vision ethnocentriste.